



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

ARRETE

N° **02 - 0031.6** DIS du 27 AOUT 2002

**Portant modification de la capacité
de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées
(MARPA) à BRECHAUMONT**

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU le décret n° 95-185 du 14 février 1995 relatif à la procédure de création, de transformation et d'extension des établissements médico-sociaux et des services sociaux ;
- VU l'arrêté DIS n° 99-00463 du 29 novembre 1999 portant autorisation de création d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) à Bréchaumont et habilitation à l'aide sociale ;
- VU la demande présentée par Madame la Présidente de l'Association Résidence pour Personnes Agées "Sérénité" (ARPPAS) sise à Bréchaumont de ramener la capacité de la MARPA de 25 à 24 places et réceptionnée par mes services le 16 juillet 2002 ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services

ARRETE

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 4 SEP. 2002

Article 1^{er} :

L'ARRPAS, Association de gestion de la MARPA, est autorisée à ramener la capacité de l'établissement de 25 à 24 lits.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Présidente de l'Association Résidence pour Personnes Agées "Sérénité" et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT



Constant GOERG

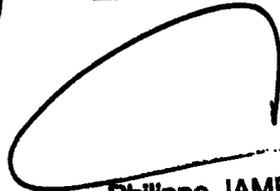
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat - 4 SEP. 2002
	Publication - notification le - 9 SEP. 2002

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

LE DIRECTEUR



Philippe JAMET

Pour copie conforme
COLMAR, le 10 SEP. 2002

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Adjoint



Maxime HERRGOTT